



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du mercredi 20 septembre 2017

COMPTE RENDU

Séance du 20 septembre 2017

Date de convocation : 4 septembre 2017

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 12/24 puis 13 en cours de séance

La règle du double quorum est respectée quorum général 12/24 puis 13/24, quorum privé 8/12 puis 9/12.

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Olivier Penin, Henry Sarrazin, Marie Pasquet,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Lisya Jonquet, Robert Lefort, David Quinot (poste interdépartemental), Stéphan Jannez, Alice Badoux

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Daniel Remy, Catherine Berti puis Annelise Chevalier

Techniciens et partenaires invités :

Zoé Valat (CD30), Jean Luc Fabre (CD34), Carole Agou (CCI Montpellier), Karine Diaz (CCPL), Marie Galand (AG Région Occitanie)

Equipe du GAL :

Maxime Charlier, Yannick Reboul, Catherine Bazile.

La Présidente, Mme Katy Guyot ouvre la séance et vérifie le quorum.

Elle précise en ouverture du Comité de programmation les points à l'ordre du jour :

1- Programmation selon retour de l'autorité de gestion.

2- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a) FA 4 Cohésion sociétale et cadre de vie: Construction d'une nouvelle bibliothèque, Commune de St Nazaire de Pézan
- b) FA 4 Cohésion sociétale et cadre de vie : Numérisation du réseau des bibliothèques médiathèques du Pays de Lunel, Communauté de Communes Pays de Lunel
- c) FA 4 Cohésion sociétale et cadre de vie : Création des jardins de Vidosolus, Commune de St Laurent d'Aigouze
- d) FA 4 Cohésion sociétale et cadre de vie : Création d'un jardin partagé de plantes médicinales à Sommières, Association Artémisa

3- Avis d'opportunité sur les projets présentés à l'Appel à projets « Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen »

4- Questions diverses.

Mme Guyot enchaîne immédiatement sur le premier point à l'ordre du jour.

I - PROGRAMMATION :

Pour chaque dossier est rappelé les objectifs attendus, la note obtenue en avis d'opportunité et la conclusion du rapport d'instruction de l'Autorité de gestion Région Occitanie remis avant la séance. Dans la mesure où aucune information complémentaire n'est demandée par un membre du comité, il est procédé au vote électronique à l'aide des boîtiers des montants FEADER à programmés :

- **Produits en conserve AOP Taureaux de Camargue - SARL Val (Aigues Mortes)**

Montant FEADER : 11 149.26 € HT

**Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0**

- **Travaux structurels du Temple - Commune de Cannes et Clairan**

Montant FEADER : 14 159.77 HT

**Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0**

- **Rrestauration de l'Eglise St Pierre - Commune d'Aspères**

Montant FEADER : 47 323.93 € HT

**Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0**

- **Aménagement d'une salle dédiée à la formation - Communauté de Communes Terre de Camargue**

Montant FEADER : 11 200 € HT

**Vote : Pour : 11
1 non votant concerné par le dossier : M. Penin
Abstention : 0
Contre : 0**

II -DOSSIERS EN OPPORTUNITE :

Mme Chevalier rejoint le comité de programmation. Le nombre de votant passe à 13/24.

**Fiche action n°4 : Construction d'une nouvelle bibliothèque
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Nazaire-De-Pézan**

Le projet consiste en la réhabilitation d'un ancien appartement communal pour y créer une bibliothèque de 104m² en remplacement du point de lecture existant (moins de 20m²).

L'installation de la bibliothèque est importante car elle s'inscrit dans une démarche de développement culturel et de cohésion sociale de la commune pour l'ensemble des habitants. L'objectif est de maintenir et de renforcer les liens entre les différents acteurs pour améliorer le cadre de vie et les échanges intergénérationnels.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Travaux de création d'une bibliothèque	173 560 €	173 560 €
Démolition	12 100 €	Non éligible
Total	185 660 €	173 560 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Conseil Départemental Hérault	7%	12 125 €
DRAC	28%	48 674,58 €
Autofinancement	36,2%	62 760,42 €
Aide LEADER	28,8%	50 000 €
Total		173 560 €

Avis du comité technique du 09/08/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Le comité technique a émis un avis favorable sous réserve de précisions demandées à la commune.

A ce jour la demande est sans réponse. Le comité de programmation décide d'ajourner ce dossier dans l'attente des précisions complémentaires demandées

**Fiche action n°4 : Numérisation du réseau des bibliothèques médiathèques du Pays de Lunel
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lunel**

L'opération consiste à renouveler le réseau informatique des 12 médiathèques et bibliothèques géré par le service du réseau intercommunal qui se traduit par une offre documentaire collective. La mise en réseau réalisée en 2009 ne permet pas de répondre aux nouveaux besoins et aux services à distance proposés par le Réseau Départemental :

- Répondre aux enjeux de la mise en réseau via un nouveau serveur,
- Equiper chaque commune dans un souci d'équité de service sur le territoire,
- Favoriser le lien social avec une monter en gamme d'équipements collectifs modernes,
- Améliorer le système d'information en matière de communication (accessibilité à tous) et répondre à la demande des usagers avec l'acquisition d'un nouveau portail adapté au rayonnement du réseau proposant un espace d'expression des usagers : suggestions, coups de cœur, avis pour anticiper les évolutions à mettre en œuvre,
- S'équiper de supports plus modernes en faveur du développement du lien social avec : acquisition de tablettes (actions envers les seniors et la jeunesse) et de liseuses.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Matériel informatique et numérique	105 698,13 €	59 711,42 €
Maintenance et extension de garantie	5 341,80 €	Non éligible
Total	111 039,93 €	59 711,42 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Région Occitanie	10%	5 971,14 €
DRAC	47,2%	28 184,81 €
Autofinancement	20 %	11 942,28 €
Aide LEADER	22,8%	13 613,19 €
Total	100%	59 711,42 €

Avis du comité technique du 09/08/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

1 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n°4 : Création des jardins de Vidosolus à Saint-Laurent d'Aigouze Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Laurent d'Aigouze

La commune a pu faire l'acquisition d'un terrain par préemption. Le projet de jardin partagé prévoit d'organiser le terrain en 43 parcelles (ouvert à tous les habitants de la commune) : une collective, suffisamment grande pour permettre d'installer des tables de pique-nique, propice aux échanges et aux réunions entre familles ou jardiniers et une autre, dédiée à la réalisation d'un poulailler. Le reste du terrain a été découpé en 41 parcelles pour le jardinage.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants HT des investissements	Montants HT retenus LEADER
Dalles pour cabanons	1 999,00 €	1 999,00 €
Cabanons de jardins	40 623,00 €	40 623,00 €
Fourniture et pose des clôtures	22 035,00 €	22 035,00 €
Réseaux d'eau	21 485,50 €	Non éligible
Tables de pique-nique	3 792,00 €	3 792,00 €
Achat du terrain	21 233,32 €	Non éligible
Total	121 167,82 €	68 449,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Région Occitanie		Non éligible
Conseil départemental 30	14,6 %	10 000,00 €
Autofinancement	21,4 %	14 641,64 €
Aide LEADER	64 %	43 807,36 €
Total		68 449,00 €

Q : Il est demandé la méthode utilisée pour l'attribution des parcelles ?

R : Le seul critère social ne sera pas être retenu. Le GAL n'a pas plus de précision.

Avis du comité technique du 09/08/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n°4 : Création d'un jardin partagé de plantes médicinales à Sommières
Maître d'ouvrage : Association loi 1901 L'Artemisa

L'association « L'Artemisa » porte un projet de jardin partagé de plantes médicinales à Sommières. La commune met pour cela à disposition une parcelle en plein cœur de Sommières (près du collège) facilitant l'accès à l'ensemble des habitants, un espace sous serre et prend en charge l'entretien des accès, l'eau et l'électricité.

Le projet a besoin d'aménager un séchoir et un lieu de stockage des plantes, ainsi qu'un local pour les rencontres et les ateliers pédagogiques. L'association, créée en juin 2017, fait appel à un groupement de prestataires pour la création et l'animation du jardin et a l'ambition de développer sur la commune plusieurs lieux de jardin durant 3 ans. Le dossier LEADER se concentre sur la première année de lancement qui consiste :

1. Lancement du projet auprès de la population
2. Conception et dessin de l'aménagement
3. Création et animation/gestion en continu du jardin
4. Valorisation (ateliers de transformation des plantes, pédagogie, visite jardins)

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants TTC des investissements	Montants TTC retenus LEADER
Prestations d'animation, de conseil et honoraires	62 700,00 €	62 700,00 €
Equipements	15 427,00 €	15 427,00 €
Total	78 127,00 €	78 127,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Conseil départemental 30	12,8 %	10 000,00 €
Commune de Sommières	3,2 %	2 500,00 €
Autofinancement	20 %	15 627,00 €
Aide LEADER	64 %	50 000,00 €
Total		78 127,00 €

Q : Une certaine durée d'existence de l'association est-elle nécessaire ?

R : Cela n'est pas nécessaire pour le programme LEADER.

Q : Le projet a-t-il un impact concurrentiel ?

R : Cela est vérifié par l'application des régimes d'aides d'Etat

Q : Le projet n'est pas connu des habitants de Sommières. A quand la concertation citoyenne ?

R : Elle se fera dès le commencement du projet

Q : Quid du salaire des autoentrepreneurs au bout d'un an ?

R : Le projet est déposé pour un an à LEADER. La viabilité au-delà est étudiée par les porteurs du projet sur une durée de 3 ans.

Avis du comité technique du 09/08/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable avec réserves.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Le comité de programmation décide d'ajourner ce dossier dans l'attente d'une réunion qui doit avoir lieu la semaine prochaine à laquelle participe le GAL qui éclaircira en particulier la question de la viabilité de l'association. M. Payen se propose de participer à la réunion.

III -AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS PRESENTES A L'APPEL A PROJETS :

Intitulé

« Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen »

Thématique prioritaire de l'appel à projet :

Programme d'aide pour la construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux culturels visant à renforcer la cohésion sociétale et le vivre ensemble.

Déroulement de l'appel à projets

Pour rappel : Ouverture de l'AAP « Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen » du 02 janvier 2017 au 30 juin 2017 avant 17h

Du 30 juin au 9 août (date du Comité Technique) : Dépouillement des plis par le GAL et travail de complétude des dossiers

9 août : Séance du Comité Technique pour établir un pré-classement des dossiers

11 septembre : Envoi des convocations aux membres du Comité de programmation sur proposition du pré-classement établi en Comité Technique

20 septembre : Séance du Comité de programmation pour validation du classement final des projets.

Au terme de la période de consultation le 30 juin 2017, ce sont 8 projets qui ont été déposés et 7 projets déclarés éligibles :

Dossiers éligibles

Commune de Boisseron : Aménagement de la place Charles de Gaulle

Commune de Galargues : Aménagement d'une esplanade au cœur du pôle sportif et de loisirs

Commune de Lunel-Viel : Aménagement d'un espace public extérieur, arboretum, parcours ludique, prairies aménagées

Commune de Marsillargues : Aménagement d'un centre socio-culturel

Commune de St Just : Aménagement d'un espace public intergénérationnel en centre-bourg

Commune de Saussine : Aménagement de la place du village

Commune de Vauvert : Réalisation d'un parc public « Le Jardin Grégoire »

Dossier inéligible

Commune de Beauvoisin : dossier incomplet et inéligible à l'APP (pas de réponse proposée)

Total du FEADER demandé : 159 270.89 € pour une enveloppe fermée à 200 000 €

Rappel des critères spécifiques de l'AAP

- Implication citoyenne : notation de 0.5, 1 et 2
- Equipements intergénérationnels : notation de 0.5, 1 et 2
- Equipements multifonctionnels : notation de 0.5, 1 et 2
- Indicateurs de fréquentation : notation de 0.5, 1 et 2

Les projets sont présentés un à un en détail et une discussion est menée sur les plans de financement, les notations et le classement.

Classement et notes des dossiers

Projet	Localisation	Porteur	Critères d'analyse				Note finale	Classement	
			Critères spécifiques à l'Appel à projets						Critères stratégiques
			Implication citoyenne 0,5 à 2 points	Equipements intergénérationnels 0,5 à 2 points	Equipements multifonctionnels 0,5 à 2 points	Indicateurs fréquentation 0,5 à 2 points			
Réaménagement de la place du Temple	Beauvoisin	Commune					Dossier incomplet Non noté	Nul	
Aménagement de la place Charles de Gaulle	Boisseron	Commune	2	0.5	1	2	6	11.5	5
Aménagement d'une esplanade au cœur du pôle sportif et de loisir en centre bourg	Galargues	Commune	1	1	2	0.5	9	13.5	3
Aménagement d'un espace public extérieur multi-usagers : Arboretum, parcours ludique, prairies aménagées	Lunel-Viel	Commune	0.5	1	2	0.5	9	13	4
Aménagement du centre socioculturel pour l'amélioration de la fonction multigénérationnelle envers les publics	Marsillargues	Commune	1	0.5	2	0.5	6	10	6
Aménagement d'un espace public intergénérationnel en centre-bourg	Saint Just	Commune	1	2	1	2	12	18	1
Aménagement d'espace public de la place du village	Saussines	Commune	2	1	1	1	9	14	2
Réalisation d'un parc public "Le Jardin Grégoire"	Vauvert	Commune	1	1	2	0.5	9	13.5	3

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boîtiers.

Vote : Pour : 10
3 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin, Mme Guyot, M. Quinot
Abstention : 0
Contre : 0

Le Comité de programmation du 06 mars 2017 avait procédé à une modification de l'AAP pour modifier les montants et les taux d'aide applicables de la façon suivante :

Le taux de cofinancement du FEADER est de 80% du taux d'aide publique applicable

Plafonnement de l'assiette des dépenses éligibles à 40 000 € HT

Le plancher d'incitativité du FEADER ne peut être inférieur à 20 % du coût total du projet.

Il est proposé aujourd'hui de supprimer le plafond de l'assiette des dépenses éligibles à 40 000 € HT et de raisonner en plafond FEADER de 25 600 € HT.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

IV - QUESTIONS DIVERSES :

Prochaines rencontres :

- Comité technique : mercredi 25 octobre 2017
- Comité de programmation : mercredi 22 novembre 2017

Date limite dépôt dossier en opportunité : vendredi 13 octobre 2017

Rencontres nationale intergals :

- 6 et 7 décembre 2017 rencontre nationale pour la coopération Réseau Rural Français/Ministère de l'Agriculture
- 1ère semaine de Février 2018 Journée Leader France.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 17h00.

La Présidente, Katy Guyot

